

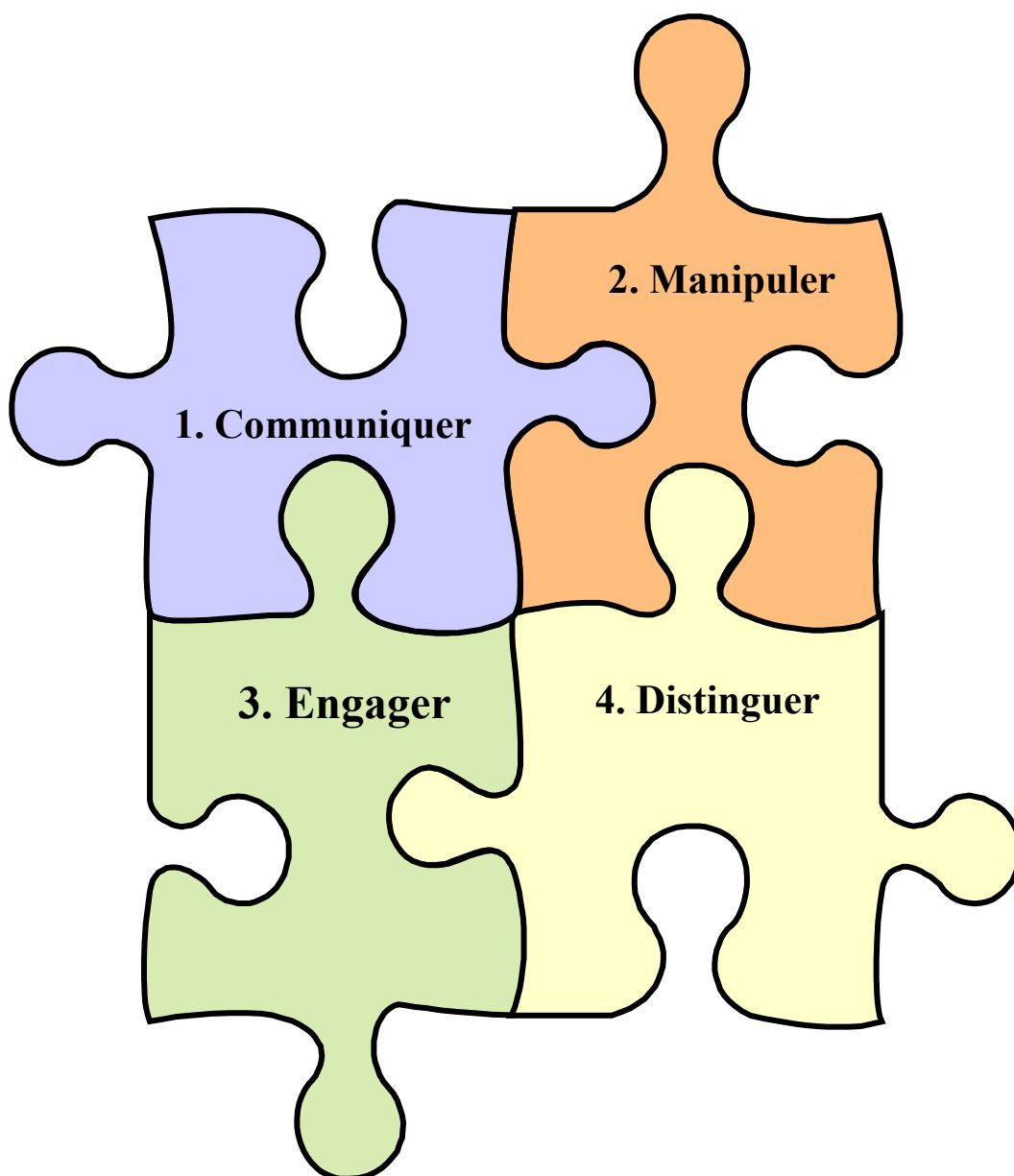


**Notre projet
d'établissement
2011-2015**

Historique :

L'Ecole 10 a vu le jour en 1876 au même moment où s'ouvrait, quelques rues plus loin, l'école pour garçons portant le n°9. Dès son ouverture, l'école accueille non seulement une section primaire pour filles mais aussi des classes maternelles et une école ménagère destinée aux jeunes filles de 12 à 14 ans. Les bâtiments actuels furent construits entre 1898 et 1902 sur un plan identique à celui de l'école n°2 de la rue Gallait. Dans les années 80, suite à la politique communale, les écoles 9 et 10 fusionnèrent formant l'actuelle école fondamentale "Bois-Dailly". Après des années difficiles, l'Ecole 10 accueille actuellement 470 élèves (216 en maternelle et 254 en primaire). L'extension de l'école a débuté au travers de plusieurs aménagements et construction de nouveaux locaux afin de permettre la constitution d'un véritable centre de documentation, de recherche d'Eveil et d'animation ainsi qu'un centre informatique performant.

Depuis plusieurs années, l'école abrite l'Ecole du Trapèze qui forme des trapézistes de haut niveau et avec qui un partenariat est mis sur pied.



1. Communiquer:

Au cours des apprentissages et au travers de toutes les classes du fondamental, l'accent sera particulièrement mis sur l'apprentissage de la lecture et du langage afin de favoriser l'esprit critique, analytique vis à vis de l'information et la compréhension du message, de la consigne, et cela :

par une cohérence de l'outil pédagogique à tous les niveaux

par l'emploi de manuels communs aux différents cycles

par un suivi de cycle en cycle

par la création d'un centre de documentation et de recherche

par des animations sur la lecture implicite et explicite

par une évaluation continue interne et externe

par l'emploi du matériel informatique mis à sa disposition

Par des sorties culturelles (musées, théâtres, cinémas,.....)

Par des activités culturelles

2. Manipuler:

Dans le but de donner du sens et d'utiliser du matériel concret pour construire des images mentales, l'école s'équippa « d'un salon des découvertes » où les enfants trouveront du matériel concret en mathématiques et dans les différentes branches d'éveil et ce, dans le but d'acquérir les compétences disciplinaires, transversales et d'être acteurs de leurs apprentissages.

Les enseignants du maternelle et du primaire s'engagent à utiliser fréquemment du matériel concret tels que les bouchons, les boîtes de comptages, les réglettes Cuisenaire, les mandalas, les atrimaths, les blocs de fraction, la balance, les blocs logiques,

3. Engager:

Un conseil d'école, composé d'un enfant de chaque classe élu pour une partie de l'année et des différents acteurs de l'école, sera mis en place. Les enfants apprendront ainsi à s'écouter, se comprendre, se respecter et s'estimer dans la pluralité de leurs origines.

Si l'enfant est reconnu comme « citoyen du monde », cela implique que non seulement les enseignants qui l'entourent le reconnaissent comme tel, mais aussi que ses parents soient responsabilisés dans son éducation, soient concernés dans la mission de l'école.

Les projets « Apprentissage de la Citoyenneté » seront menés avec l'aide de la Ligue des Droits de l'Homme et des différents organismes adhérents aux mêmes principes.

Dans ce but, les enfants seront sensibilisés au respect de l'environnement en devenant acteurs du monde qui leur appartient, et cela par la tenue de la propreté des locaux et des cours de récréation, par le respect du tri des déchets, par la création d'un compost ainsi que d'un potager.

Le enseignants, toujours en quête de recherche et d'innovation pédagogique, s'engagent à se tenir informés des différentes formations en cours de carrière. Des formations collectives seront également organisées.

4. Distinguer: L'école sera organisée en cycles afin d'assurer la continuité des apprentissages et de respecter le rythme de chaque enfant.

La transition de l'enseignement maternel à l'enseignement primaire sera assurée par l'élaboration d'un carnet de bord personnel à chaque enfant dans lequel les compétences acquises seront notées. La transition de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire sera évaluée par rapport aux exigences de ce niveau d'études au vu des socles de compétences. Dans les relations privilégiées avec le Lycée Emile Max, il sera mis en place des concertations et des animations communes avec les équipes.

Le travail des enseignants sera soutenu par l'équipe du Centre P.M.S, l'Institut Marie Haps qui nous enverra des étudiants de 2^{ème} année en logopédie, le centre P.S.E., la « Gerbe » et le S.A.J. pour aider les élèves et les parents en difficulté. Le dépistage systématique des difficultés d'apprentissage sera effectué en fin de 3^{ème} maternelle ainsi que dans la suite du fondamental. Cela est valable également pour toute difficulté psychoaffective relevée par le corps enseignant.

L'école favorisera l'épanouissement physique des enfants par l'accroissement des périodes de cours de gymnastique et de sport, et ce, en collaboration avec la F.S.E.O.S., l'U.L.B., le coordinateur de gymnastique et les services de la Jeunesse. Un projet cohérent « Psychomotricité » est mis en place avec l'aide de la Communauté française dans les classes maternelles. En outre, des classes vertes seront organisées dans les centres aérées communaux pour les classes maternelles ainsi que pour toutes les classes du niveau primaire.